

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes Question écrite n° 41895

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de bien vouloir lui indiquer si comme le propose ardemment le syndicat des orthophonistes de Languedoc-Roussillon, il envisage d'instaurer un master en orthophonie. Cette organisation estime en effet que le projet de limiter le niveau de formation initiale des orthophonistes à une licence professionnelle est en totale inadéquation avec le niveau de compétence exigé, qu'il porte atteinte à une amélioration de la qualité des soins et qu'à terme il conduira à la mise en place d'une orthophonie à deux vitesses.

Texte de la réponse

Il a été décidé de mener une réflexion sur les modalités d'intégration des formations de santé dans le schéma LMD, qui respectent tout à la fois le caractère réglementé de ces professions et leurs spécificités. Cette réflexion embrassera aussi bien les professions médicales que le vaste domaine des métiers paramédicaux. C'est dans ce cadre que la structure, le contenu et les débouchés de la formation des orthophonistes seront examinés en concertation avec les partenaires concernés.

Données clés

Auteur : M. Jean-Paul Dupré

Circonscription: Aude (3e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 41895 Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : éducation nationale Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4598

Réponse publiée le : 21 décembre 2004, page 10242